

Le mot du Maire

Comme vous avez pu le lire ou l'entendre, le Gouvernement a décidé de revenir sur la réforme des rythmes scolaires en autorisant le retour à la semaine de 4 jours. Si les différentes opinions peuvent s'entendre il n'en demeure pas moins que l'intérêt de l'enfant, notamment en matière d'apprentissages, doit avant tout être recherché. Aussi, malgré l'impact financier qui pourrait en découler, vos élus ont décidé de maintenir cette année la semaine d'école à 4.5 jours. Une réflexion sera menée sur l'ensemble du territoire pour la prochaine rentrée.

Pierre Dac se demandait : « L'eau bouillante est-elle moins bouillante en hiver qu'en été ». Je peux vous dire que depuis un mois les sujets sur l'eau nous font « bouillir ». Après les débats sur la prise de compétence Eau et Assainissement par la Communauté de communes, nous avons depuis Juillet 2017, un arrêté préfectoral qui demande à ce que les communes assurent l'installation et la maintenance des points d'eau incendie. Mais avec quel budget ..., Allons nous voir des bâches incendie tous les 400 m qui dénatureront nos paysages ? Enfin, bonne nouvelle notre PLU est approuvé.

Nadine Rostoll



Sommaire



Le mot du Maire



Informations générales



Le Conseil Municipal



Les commissions municipales



Le point sur...



Actualités :



CCCLA



Etat Civil

Comité éditorial

Responsable de la publication : Nadine Rostoll.

Directeur de la rédaction : Armand Dupont.

Informations générales :

Peut-on perdre tous les points de son permis de conduire en une seule fois?

Publié le 28 août 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Vous avez commis une infraction au code de la route et vous vous demandez s'il est possible que vous perdiez tous les points de votre permis en une seule fois. En règle générale, le nombre maximum de points pouvant être retirés est fixé à 8 donc si le titulaire du permis a la totalité de ses points (12 points), il ne peut pas perdre son permis en une seule fois.

Toutefois, pour un **conducteur titulaire d'un permis probatoire**, c'est possible, notamment en cas de contrôle d'alcoolémie révélant un taux égal ou supérieur à 0,2g/l d'alcool dans le sang, ce qui entraîne un retrait de 6 points sur le permis (c'est-à-dire la totalité) si le conducteur est dans sa 1^{re} année de permis probatoire.

Cela peut aussi se produire lorsque plusieurs infractions sont commises en même temps : par exemple, excès de vitesse de plus de 30km/h au dessus de la limite autorisée (- 3 points) + non respect des distances de sécurité (- 3 points).

Service volontaire européen

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le service volontaire européen (SVE) fait partie du volet jeunesse du programme *Erasmus +*, mis en place en janvier 2014 par la Commission européenne. Il permet à des jeunes de s'engager et de participer à des activités dans des domaines tels que la culture, le sport, la protection civile, l'environnement etc. dans un pays de l'Union européenne ou ses voisins. Pour y participer, il faut respecter certaines conditions de nationalité, d'âge et de durée.

Pour vous engager dans un SVE, vous devez :

- avoir moins de 30 ans et au moins 18 ans (ou 17 ans si vous êtes reconnu comme étant un jeune ayant moins d'opportunité (Jamo))
- et résider régulièrement dans un pays membre de l'Union européenne ou dans un pays partenaire éligible au programme Erasmus +.

Il n'y a ni condition de diplôme, ni condition de niveau en langue étrangère.

Organisations européennes labellisées

Vous devez contacter une organisation d'envoi proche de votre domicile. Il s'agit d'une structure accréditée par l'Agence Erasmus+

France Jeunesse & Sport qui vous accompagne dans vos démarches de recherche de projet d'accueil.

Où s'adresser ?

Agences Erasmus + Jeunesse

Agence Erasmus+ France/Éducation Formation

Ce sont les organisations d'envoi et d'accueil qui s'occupent des démarches administratives et du dossier de demande de subvention.

À noter : 6 mois étant souvent nécessaires avant le départ effectif, il est fortement conseillé de s'y prendre assez tôt.

Carte du volontaire : Pour les contrats conclus à compter du 1^{er} juillet 2017, l'Agence du service civique vous adressera, par voie postale, votre *carte du volontaire*.

Cette carte vous permettra de justifier votre statut de volontaire auprès des tiers et de bénéficier des mêmes avantages financiers qu'un étudiant (par exemple, billets à tarifs réduits dans les musées).

Cette carte comportera notamment les informations suivantes :

- la période de validité de la carte. Cette période correspond à la durée de votre engagement ;
- votre nom et prénom ; votre signature ;

La carte sera strictement personnelle et non cessible. En cas de rupture de votre service volontaire européen, vous devrez remettre la carte à l'organisme dans lequel vous effectuez votre mission. La mission se déroule à l'étranger, dans un autre pays membre ou partenaire de l'Union européenne :

- pays de *l'Espace économique européen (EEE)*,
- pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (Turquie, République de Macédoine),
- pays ou régions "partenaires voisins de l'Union européenne" (Pays de l'Europe de l'Est, des Balkans, Fédération de Russie, sud de la Méditerranée),
- pays "partenaires dans le reste du monde".
- L'Union européenne verse une subvention directement à la structure dans laquelle vous effectuez votre volontariat. Cette subvention vous aide à couvrir vos frais de séjour (hébergement, repas, formation linguistique) et prend en charge une partie de vos frais de transport (10 % au maximum reste à votre charge).
- Vous percevez également une indemnité mensuelle, variant entre 50 € et 160 € selon le pays.
- En plus de la protection sociale due aux personnes volontaires, vous bénéficiez de formations, d'un soutien linguistique et d'un tutorat.
- **À noter :**
Si vous effectuez votre mission en France, lors de votre inscription ou de la signature de votre contrat, vous devez être informé de la possibilité d'effectuer un examen de santé gratuit.

La mission dure entre 2 et 12 mois et est destinée aux jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Passage à l'heure d'hiver dimanche 29 octobre 2017

Le passage à l'heure d'hiver se déroulera dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 octobre 2017. À 3 heures du matin, il sera 2 heures.

Le changement d'heure a été instauré en France à la suite du choc pétrolier de 1973-1974. Depuis 1998, les dates de changement d'heure ont été harmonisées au sein de l'Union européenne. Dans tous les pays membres, le passage à l'heure d'hiver s'effectue le dernier dimanche d'octobre et le passage à l'heure d'été le dernier dimanche de mars. Le prochain passage à l'heure d'été aura lieu dimanche 25 mars 2018 (à 2 heures du matin).

L'objectif du changement d'heure est principalement de faire correspondre au mieux les heures d'activités avec les heures d'ensoleillement pour limiter l'utilisation de l'éclairage artificiel.



Travaux sur la commune :

Les travaux à l'ancienne poste, au centre du village ont débuté le lundi 28 août et sont toujours en cours à l'intérieur de la bâtisse; l'extérieur est fini et le résultat donne un certain cachet au village.



Les statues et les anges de l'Eglise qui étaient entreposés dans l'ancienne poste ont été déménagés et réintégrés dans l'église, le 3 octobre 2017.



Les travaux de finition du pluvial aux Mouillères sont terminés depuis la mi-août..

Rappel : Il est interdit de déposer des encombrants dans le local aux poubelles, seuls les **cartons** sont acceptés. La collecte de la ferraille, du gros électroménager, petits appareils... a lieu le 1^{er} mercredi du mois. Il faut s'inscrire en Mairie.

**ENCOMBRANTS
INTERDITS**

Il est Interdit

De déposer des encombrants et objets ne rentrant pas dans les sacs poubelles Seuls les Cartons sont acceptés, à déposer au fond du Local à poubelles.



Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes organise le samedi 28 octobre à 20h00, une Castagnade suivie d'une soirée jeux de société et de cartes. Le président exposera le bilan du Comité des Fêtes pour l'année écoulée.



Nos trois jeunes Clara, Clément et Quentin associés à 3 autres jeunes du secteur de Castelnaudary ont été sacrés Champions de l'Aude par équipe des clubs (catégorie Benjamins/Minimes) le 11 Juin.

Ils représenteront le département pour le Championnat Régional les 7 et 8 octobre à Nîmes.

Egalement les 6 féminines du club ont participé au Championnat Départemental Féminin des Clubs. Elles finissent 1ère de poule et vont jouer en quart de finale le 1er octobre à Cuxac d'Aude.

➤ Enseignement :

La commune représentée par deux élus ont assisté à l'inauguration du Lycée Germaine Tillon à Castelnaudary le 7 septembre 2017



La commune représentée par Madame le Maire, Mr Dupont et Mme Risueno ont assistés à l'inauguration de l'Ecole Nicole Danjou à Peyrens, le 9 septembre 2017.



La rentrée 2017 - 2018 pour les 22 élèves de l'école de La Pomarède s'est déroulée dans de bonnes conditions.



o

Une nouvelle activité d'élevage s'est créée à la ferme d'En Gaouzy. Marie-José Brunel a vendu son cheptel de chèvres, elle se reconvertit dans la production de cochons bio. Avec son compagnon Jacques Montagné, ils ont privilégié la race d'origine Large Whit anglaise, croisé avec du Piétrain.



La truie est saillie par un Duroc (marron) qui donne aux petits un panel de couleur du plus

bel effet. Convie à la découverte de la ferme le 12 septembre 2017, j'ai pris quelques photos de l'élevage. La mise en vente de la production par colis est disponible depuis le 15 septembre, au prix de 13,50 euros le kg.



1 colis de 5kg contenant :

-2 kg de côtelettes, 1 kg de rôti, 1,5 kg de saucisses, 0,5 kg de coustelous.

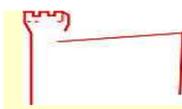
Réservation : 06 11 34 27 31 ou

06 27 77 25 15. Les cochons sont nourris aux céréales cultivées sur la ferme (Triticale, pois, tournesol)

BIO.

o

Madame le Maire et le Conseil Municipal, convient nos Aînés au repas servi à La Table d'Auberjon, de La Pomarède le 28 octobre à midi.

 La Table d'Auberjon
H ô t e l - R e s t a u r a n t
Château de la Pomarède

Réunion du 28 septembre 2017**➤ Schéma Eau Potable :**

Le Cabinet Azur Environnement chargé de l'étude avait présenté à la commission la phase 1 du projet qui consistait à faire un inventaire de l'existant. Avant de poursuivre il a été demandé d'installer un compteur après le château d'eau et de faire une détection du réseau qui longe la D624 qui va jusqu'à la route de Vaudreuilhe.

La phase suivante va consister à faire les mesures du réseau (débits, pressions, chlore...).

Sur une nuit, l'ensemble du secteur sera sectorisé à la recherche de fuites. Ensuite un bilan de dysfonctionnement sera établi.

➤ PLU : Le PLU a été enfin validé.

Pour dynamiser et organiser les parcelles constructibles, une réunion avec les propriétaires a été programmée.

Par ailleurs le CAUE a été consulté pour nous aider à réfléchir à l'aménagement de la zone AUE à l'est du village, destinée à accueillir des constructions à vocation de loisirs et d'intérêt public, mairie, école, salle des fêtes.

Le Conseil précise que l'aménagement à prévoir en priorité est la construction d'une salle des fêtes à l'extérieur de l'enceinte du château. En effet la salle des fêtes existante a une capacité limitée à 80 personnes ce qui est peu pour certains évènements.

➤ Défense Incendie : Suite à l'approbation par la préfecture le 04/07/2017 du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, le maire a de nouvelles missions. Il

doit :

- Créer un service public
- S'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau.
- Assurer l'installation des PEI (Points Eau Incendie)
- Assurer la maintenance et le contrôle de ces PEI.

Ces Points Incendie et suivant le risque doivent avoir un volume d'eau de 30 m³, la distance entre un point d'eau et un bien à défendre doit être de 400m.

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que des demandes de permis de construire ont d'ailleurs été retardées suite à cette nouvelle obligation.

Jean Marc, Jérôme, Olivier, Patrice et Vincent se sont proposés pour faire partie de la Commission Service Public. Une première réunion de travail a été programmée pour la semaine suivante.

➤ Restaurant :

En accord avec les locataires, la saison se terminera le 31 octobre et reprendra l'année prochaine au 1 Avril 2018. Les travaux prévus sur la cuisine concernant la rénovation du sol sont reportés.

➤ Taxes

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'établissement du PLU, il n'a été autorisé que la construction de 9 nouvelles habitations, que la commune devait faire le nécessaire pour éviter les « dents creuses » dans le village.

Nous avons beaucoup de logements vacants, pour lesquels les propriétaires ne font rien et qui finissent par se détériorer. Pour inciter les propriétaires à remettre en location ou vendre les biens qu'ils laissent vides. Mme le Maire propose d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Seront concernés par ce dispositif, à partir du 1er janvier, les locaux habitables (appartement ou maison), non meublés (ce qui exclue donc les résidences secondaires) et occupés moins de 90 jours au cours des deux dernières années. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Egalement, lors de l'approbation du PLU, la Taxe d'Aménagement est appliquée d'office au taux de 1%. Les taux étant révisables au plus tard le 30 novembre. Mme le Maire demande au Conseil s'il souhaite la modifier.

Le taux de 3 % est proposé et validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

➤ Demande de Subvention :

Mme le Maire fait lecture d'un courrier du club de pétanque demandant une aide de 200 € pour les aider à couvrir les frais qui restent à leur charge pour le déplacement au championnat régional de Nîmes.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité et remercie le club de pétanque tant pour son

implication dans la vie de notre commune que pour la transmission et l'ardeur qu'ils donnent à nos jeunes.

Le Comité des fêtes de La Pomarède demande que la subvention de la commune 2018 soit versée plus tôt en saison pour lui permettre un apport de trésorerie pour financer certaines dépenses avant la fête. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité : la subvention sera versée en mai dès que le budget 2018 aura été voté.

➤ Investissements 2018 :

Les demandes de subvention devant être envoyés avant le 31 octobre, Mme le Maire propose les projets suivants

		Devis HT	Priorités
Accessibilité	Restaurant	11 809,04	1
	Eglise	9 006,60	
Parking	Extérieur du Château		
	Grilles Alvéolaires d'Engazonnement		
	10 places (côté atelier)	19 895,00	2
	ou		
	Tricouche Ocre		
	sur les 2 côtés (Vierge/Atelier)	12 490,00	
Voirie	Chemin de Sarracenis / Côtés	3 455,00	3
	Ramejane	5 485,00	
Columbarium	Cimetière	4 400,00	4

Le Conseil valide et attribue les priorités.

➤ Ajustement Budgétaire :

Réaffectation de 200 € en Subvention et 205 € en Amortissements débités du compte Versement SIMEP.

➤ Lac :

Suite à la visite de Mr Bellanger du Bas Rhône la semaine précédente, Mme le Maire fait état de la réunion qu'elle a eu à sa demande en présence des adjoints au sujet du lac le 22/09/2017. Lors de cette réunion Madame le Maire a déploré que la situation du petit lac, vidé depuis septembre 2016, n'évoluait plus. Depuis une importante végétation s'est implantée et continue à croître. Si on ne fait rien cette végétation va se développer ou rentrer en décomposition si le lac se remplit. La conséquence est aussi une détérioration de l'aspect paysager à l'origine de la création du petit lac en amont du grand lac. M Bellanger prend acte de la situation et indique que des analyses d'eau seront réalisées fin 2017 ou début 2018 de manière à voir si la pollution du grand lac s'est résorbée. Ce n'est qu'après ces analyses que BRL prendra la décision de remplir ou de ne pas laisser se remplir le petit lac.

Il a été aussi demandé à M Bellanger s'il était possible de bénéficier de l'eau du grand lac près de la digue comme réserve d'eau après installation d'un point d'aspiration incendie par la commune. M Bellanger se renseigne auprès des services BRL.

➤ **Questions Diverses :**

- Validation pour effectuer des travaux avec l'Entreprise Puget afin d'aménager un jardin dans la cour du château.
- Validation mise en place d'un Chauffe Eau dans le vestiaire de l'école.

- Validation devis Petits Copeaux pour mise en place d'une barrière rue de la Victoire. En remplacement des 5 premiers plots



Concernant le problème de sécurité qui se pose dans cette rue après ces 5 premiers plots il est décidé par le Conseil Municipal de laisser en place la rubalise mise en place pour signaler le danger et d'attendre la repousse de la haie qui retrouvera alors sa fonction sécurisante d'origine.

Les commissions

➤ **Commission Eau et Assainissement :**

Les Adjoints, Mme le Maire et Mr Benoit ont répondu présent à la convocation de la Communauté de Communes à Saint Martin Lalande sur la présentation aux 43 communes de la prise de compétence eau et assainissement

➤ **Commission Environnement :**

Mme Barthes chargée de mission au Syaden a inspecté tous nos bâtiments et doit faire un rapport

sur les économies d'énergie qu'il est possible de faire.

➤ **Commission Incendie :**

Un premier travail de positionnement des besoins a été effectué. Rendez vous doit être pris avec le SDIS.

📣 **Actualités :**

Cérémonie du 11 novembre 2017

**Dépôt de gerbes au monument
aux morts à 11 h 00**

Un bébé un arbre....

En ce jour de Commémoration ou nous nous réunissons pour nous souvenir des enfants de La Pomarède morts pour la France.

Ce même jour, le Conseil Municipal a décidé de symboliser la naissance des enfants nés sur notre commune.

Et de mettre en œuvre **Un bébé, un arbre**

Chaque année un arbre sera planté pour chaque enfant né sur la commune.

La coutume de planter un arbre pour célébrer une nouvelle vie existe depuis des milliers d'années. La plantation d'un arbre pour la naissance d'un bébé est un geste durable et symbolique.

C'est l'occasion de saluer l'arrivée de nouvelles vies et de les enraciner à cette entité territoriale qui les verra grandir, à la fois symbole de renouveau et d'avenir pour notre commune.

Le toponyme du nom La Pomarède(en occitan Pomareda) est basé sur le mot latin pomarium auquel a été ajouté le suffixe collectif -eta. Il désigne un lieu planté de pommiers : une pommeraie.

Le choix de l'arbre a été donc évident.

Ce seront donc des pommiers qui seront plantés sur la parcelle communale dédiée au jardin, terrain situé à l'entrée du village derrière l'abri bus. Nous invitons les familles de Mila et Morgan à venir les mettre en terre à 11h30.



Un vin d'honneur sera ensuite servi à la population qui est conviée.

Ces pommiers seront accessibles à tous et les fruits (dans quelques années) seront la propriété de tous .

*Infos LA POMAREDE 11400 » est édité
par la Mairie - ☎ 04 68 60 40 52-*

Tirage : 100 exemplaires